

à gauche de ce dernier pré, d'un côté à M. Guerin Médecin & de celui de l'autre lamy de, enfin le long & par bout de la pointe Sud d'une grande pièce de pré à M. Cozier, on va gagner la riv. gauche du ruisseau neuf pour remonter le cours de ce ruisseau jusqu'à l'étang qui se trouve vis-à-vis d'un chemin conduisant à la Vallée. En se tournant à gauche par ce chemin, au Sud du pré de M. Bole, puis à droite, par le ruisseau qui baigne ce pré au Sud-Ouest, pour remonter le cours du ruisseau de la Vallée jusqu'au chemin de la Prairie.

A 13. Grande Prairie de l'Église.

à l'Est et à partir du pré de Mathurin Joseph, le ruisseau de la Geyme (limite de la Commune de St. Saul) jusqu'à la pointe Sud du pré de Jean Lamy, alors et en quittant cette riv. on passe au long de l'Église, au Sud du dit pré & de celui de M. Lhuissier pour aller au long Nord-Ouest de ce dernier pré. De cet angle on va droit à celui Sud-Est d'un autre pré au Sieur Jean Joseph Lamy, enfin, par le côté Sud de celui-ci, on arrive au ruisseau neuf, puis on suit vers le Nord-Ouest de chemin de Servitude qui longe la riv. gauche jusqu'à la pointe du pré de Louis Massé, on quitte cette riv. pour prendre à droite le côté Nord du pré et passer successivement, au long de celui de Michel Guillard et au nord tant de la même pré que du pré de Pierre Jean Lamy fils, Sieur Sabreuil, et Louis David & Mathurin Joseph, ce dernier pré borde par la Geyme.

A 14. Sabard et Mortier.

au Nord et à partir de la pointe Nord d'un pré contigu aux bâtiments de M. Bole, la limite est formée par le ruisseau de la Vallée et par la position de ce ruisseau qui passe entre le grand pré de M. Bole & son petit jardin jusqu'au chemin conduisant de la Vallée à la riv. des marchands; alors on prend à gauche ce chemin, puis à droite au bout du dit chemin, le ruisseau neuf, jusqu'au delà de sa position avec celui de la Vallée, au point où aboutit à droite le côté Sud-Est d'une terre aux héritiers Lhuissier. De ce point et en suivant ce côté de pièce et celui d'un petit jardin aux dits héritiers, on atteint le chemin de l'épave à Mortier jusqu'au vis-à-vis de celui de Mortier à St. Germain, on entre dans ce dernier pour le suivre jusqu'au bout Sud d'une longue pièce de terre au Sieur Jean Joseph Lamy, enfin, par le côté Ouest de cette terre, on va passer au bout Sud-Ouest & dans une partie de la limite Nord-Ouest d'un pré long à Mortier David aîné, pour prendre à gauche par cette limite, le côté Sud-Ouest d'une assez grande pièce de terre au Sieur Jean Grand et arriver ainsi au chemin de St. Germain à Balluand qu'il faut le suivre au Nord-Ouest.

A 15. Champs de la Louve.

au Nord, le chemin de St. Germain à Mortier. - à l'Est, le chemin de Mortier à l'épave & celui de l'épave à St. Germain. - à l'Ouest, le chemin conduisant du dernier à celui des Garelles; mais qui cesse d'être public au bois de François Guillard; alors et en suivant au chemin de Servitude longeant à gauche le dit bois et celui de Jean Foucaud, on va passer aussi à gauche et par bout de plusieurs autres, notamment celui d'Antoine David, celui de Louis Lamy Germain et en venant à François Guillard; enfin, à la sortie de ce bois, on suit la ligne brisée qui forme la limite Ouest d'un autre bois au Sieur David bordé intérieurement et en majeure partie par un chemin de Servitude au bout duquel on arrive au chemin de St. Germain à Mortier.